

DECISION N° 2026-127

FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

La Directrice Générale,

Vu le code de la santé publique,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et aux groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public,
Vu le procès-verbal des résultats des élections des représentants du personnel ayant eu lieu le 8 décembre 2022, signé le 8 décembre 2022,
Vu les avis rendus lors du CSE du 26 janvier 2023,
Vu le courriel du secrétaire général du syndicat Force ouvrière en date 21 mars 2023 désignant les représentants du CSE au Conseil de Surveillance,
Vu le courrier du secrétaire général du syndicat Force ouvrière en date du 4 septembre 2023 modifiant les représentants du CSE,
Vu les courriers du secrétaire général du syndicat Force ouvrière en date du 25 juillet et du 4 septembre 2023 modifiant les représentants de la F3SCT
Vu le courriel du syndicat Sud Santé en date du 1^{er} juin 2026

DECIDE :

Article 1er : Le Comité social d'établissement (CSE) est installé au CHU d'Angers à compter du 1^{er} janvier 2023 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Article 2 : Le comité social d'établissement est présidé par Arnaud POUILLART, Directeur général adjoint, et est assisté d'un vice-président, Clément TRIBALLEAU, Directeur du pôle Politique sociale, qui assure l'intérim de la présidence en cas d'empêchement du Président.

Article 3 : La composition du Comité social d'établissement est arrêtée comme suit :

MEMBRES - COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

	Syndicat	Titulaires	Suppléants
1	FO	DUBOURG DAVY EMMANUEL	FINESTRA SABRINA
2	FO	AN DARA	MALINGE BETTINA
3	FO	DELRUE BENJAMIN	POILANE KARINE
4	FO	JOUANNEAU HELENE	DATY BOUE PAMELA

5	FO	NGWEMBOU NGOFANKE LUCIE	BICHOT JENNIFER
6	FO	DUBOURG DAVY EMMANUELLE	PIVERT ADELIN
7	FO	CAMUS LUDOVIC	DELAUNAY CHRISTELLE
8	FO	GUERINEAU CELINE	VERRON DENIS
9	FO	FIN JEAN-LOUP	CAILLIERE HELENE
10	FO	GACHET LYDIE	PORCHER ISABELLE
11	FO	BONIFACE JEAN-CLAUDE	BILAUD SYLVIE
12	SUD SANTE	CORDRAY LYDIE	CHEVRIER LAURENT
13	SUD SANTE	VOISINE MARYSE	BACH FREDERIQUE
14	CGT	CHEVALIER CERVELLE CECILE	PIOU FRANCK
15	CFDT	DUPONT PHILIPPE	CORNET CHARLES

Article 4 : Le Dr Alban GODON a été désigné représentant de la Commission médicale d'établissement (CME) au Comité social d'établissement lors de la CME du 19 janvier 2023.

Article 5 : Mme Hélène JOUANNEAU et M. Benjamin DELRUE ont été désignés respectivement secrétaire et secrétaire suppléant du Comité social d'établissement lors de la séance d'installation du CSE du 26 janvier 2023.

Article 6 : Mme Hélène JOUANNEAU et M. Benjamin DELRUE ont été désignés représentants du Comité social d'établissement au Conseil de surveillance.

Article 7 : M. Jean-Loup FIN a été désigné représentant du Comité social d'établissement à la Commission médicale d'établissement lors de la séance d'installation du CSE du 26 janvier 2023.

Article 8 : Mme Lydie GACHET a été désignée représentante du Comité social d'établissement à la Commission des usagers lors de la séance d'installation du CSE du 26 janvier 2023.

Article 9 : La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du CSE est présidée par Clément TRIBALLEAU, Directeur du Pôle Politique Sociale, et est assisté d'un vice-président, Matthieu SASSARD, Directeur adjoint du pôle Politique sociale ainsi que de Karine GILLETTE, Directrice adjointe - Pôles Biologie Pathologie, JUPITER et PARADH.

En l'absence de Clément TRIBALLEAU, Matthieu SASSARD, Directeur adjoint du pôle Politique sociale, assure l'intérim de la présidence.

Article 10 : La composition de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du CSE est arrêtée comme suit :

	Syndicat	Titulaires	Suppléants
1	FO	DUBOURG DAVY Emmanuel	BLONDEAU Frédéric
2	FO	AN Dara	FINESTRA Sabrina
3	FO	DELRUE Benjamin	DABURON Jessica
4	FO	JOUANNEAU Hélène	JOUANNEAU Vincent

5	FO	NGWEMBOU NGOFANKE Lucie	FERRUT Arnaud
6	FO	DUBOURG DAVY Emmanuelle	SUZANNE Alexandra
7	FO	CAMUS Ludovic	DIALLO CAMARA Mariam
8	FO	GUERINEAU Céline	PEREL Kévin
9	FO	FIN Jean-Loup	CONQ Pierrig
10	FO	GACHET Lydie	SOREAU Nicolas
11	FO	BONIFACE Jean-Claude	DATY BOUE Pamela
12	SUD SANTE	BACH Frédérique	VOISINE Maryse
13	SUD SANTE	CORDRAY Lydie	RUTAUULT Paul
14	CGT	PIOU Franck	COSNEAU Julien
15	CFDT	DUPONT Philippe	CORNET Charles

Article 11 : Est instituée une commission de formation, *ad hoc* au CSE, dans laquelle siège deux représentants de chaque organisation syndicale représentative au CSE. La commission de formation permet la concertation sur les différents dossiers relatifs à la formation continue et à la promotion professionnelle. Elle est animée par le directeur en charge du développement des compétences et des parcours professionnels et par la responsable du département du recrutement, des effectifs et des compétences.

Article 12 : La précédente décision n°2025-269 est abrogée.

Article 13 : Le directeur du pôle Politique Sociale du CHU d'Angers est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angers, le 8 juin 2026

La Directrice Générale,

Cécile JAGLIN GRIMONPREZ

